



Direction de la Jeunesse et des Sports
Sous - Direction de l'Administration Générale et de l'Équipement
Service de l'Équipement

2026 DJS 191 Budget participatif d'arrondissement 2024 « Offrons à nos associations les moyens de leurs ambitions ! : Cuisine mobile partagée au CPA Annie Fratellini »

PROJET DE DELIBERATION EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Lancé en 2014, le Budget Participatif est une initiative démocratique qui permet aux Parisiennes et Parisiens de décider directement d'une partie des investissements à venir pour leur ville. Depuis son lancement, son fonctionnement évolue régulièrement pour prendre en compte les nouvelles attentes des habitantes et habitants et toujours favoriser la participation du plus grand nombre.

En septembre 2024, a été voté par les Parisiennes et les Parisiens dans le 12^e arrondissement, le projet « Offrons à nos associations les moyens de leurs ambitions ! : Cuisine mobile partagée au CPA Annie Fratellini ».

Le centre social propose depuis plusieurs années des ateliers de cuisine en famille qui rencontrent un réel succès et permettent d'accompagner les parents dans leur fonction parentale et d'initier des dynamiques de groupes et des projets

Ce projet de cuisine mobile partagée a pour objectif de développer des activités hors les murs pour créer du lien entre les habitants d'un territoire, d'éduquer aux bienfaits d'une alimentation faite maison, de sensibiliser les familles à une consommation responsable et de saison et de développer le lien social entre parents et enfants. Par ailleurs, la cuisine sera mutualisée avec l'ensemble des partenaires associatifs et institutionnels de l'arrondissement. Toutes les associations pourront en disposer lors de leurs animations extérieurs, fête de quartier, animations hors les murs, ou café des parents.

En raison de l'intérêt de ce projet en termes de lien social et d'éducation à une alimentation saine, je vous propose d'attribuer à l'association Culture Loisir Animation Jeu Éducation (CLAJE) une subvention de 8 000 euros dans le 12^e arrondissement et vous demande de m'autoriser à signer la convention correspondante.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

Le Maire de Paris

2026 DJS 191 Budget participatif d'arrondissement 2024 « Offrons à nos associations les moyens de leurs ambitions ! : Cuisine mobile partagée au CPA Annie Fratellini » - Subvention (8000 euros)

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date des 6 au 9 octobre 2026 par lequel Monsieur le Maire de Paris propose une subvention à l'association Culture Loisir Animation Jeu Éducation (CLAJE) ;

Vu l'avis du conseil du 12^e arrondissement, en date du ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Mams Yaffa en qualité de rapporteur principal au nom de la 6^e commission

Délibère :

Article 1 : Sont adoptés le principe de la convention, annexée à ce projet de délibération, et ses modalités d'application.

Article 2 : Monsieur le Maire de Paris est autorisé à signer la convention ci-jointe prévoyant l'attribution d'une subvention, visée à son article 3, et les conditions de ce soutien.

Article 3 : Une subvention de 8 000 euros est attribuée à l'association Culture Loisir Animation Jeu Éducation (CLAJE), (N°2025_10677).

Article 4 : La dépense correspondante, d'un montant total de 8000 euros, sera imputée au chapitre fonctionnel 900-2313-D, rubrique P0382, AP 2534312 BPA - DSOL - 12^e arrondissement– chapitre et nature comptable 900-D 2313 du budget d'investissement de la Ville de Paris, sous réserve de la décision de financement.